



Des bourses d'études à la place de l'aide sociale

jl-ajr

Migration Le député biennois Karim Saïd (PS) alerte sur l'exclusion des détenteurs de permis F en Suisse. Il exige des bourses pour faciliter leur intégration.

De nombreuses personnes dont la demande d'asile a été rejetée peuvent rester en Suisse, car leur renvoi n'est pas possible ou ne peut être exigé. Elles sont admises à titre provisoire et reçoivent un permis F. Selon les chiffres du Secrétariat d'Etat aux migrations, environ 90% d'entre elles restent ensuite longtemps en Suisse.

Ces personnes sont «souvent confrontées à des difficultés d'intégration», comme l'écrit le député biennois Karim Saïd (PS) dans une motion. Entre autres, les personnes ayant un permis F dans le canton de Berne ne peuvent pas demander de bourse ou de prêt pour une formation. Et c'est précisément ce qu'il souhaite changer avec sa motion.

Selon ses calculs, quelque 6500 personnes admises à titre provisoire vivent dans le canton de Berne. Même si certains ont dépassé la limite d'âge de 35 ans pour les bourses, «il y a d'autres jeunes qui ont les

compétences et le niveau de langue nécessaires pour suivre une formation professionnelle ou universitaire», note Karim Saïd. Pour ces derniers, le financement d'une formation est l'un des nombreux «obstacles majeurs» à leur intégration ici «et à leur contribution au marché du travail suisse».

Avec les cosignataires Samantha Dunning (PS, Bienne), Philippe Messerli (PEV, Nidau) ainsi que Sancar Hasim (Verts, Berne) et Karin Berger-Sturm (PS, Grosshöchstetten), Karim Saïd a demandé au Conseil exécutif bernois de modifier l'article correspondant de la loi sur la formation.

Soutenir la formation des jeunes

Dans sa réponse à la motion, le Gouvernement bernois constate que les jeunes sans formation sont particulièrement nombreux à toucher l'aide sociale et à ne pas pouvoir s'en sortir rapidement. «Il existe ici un risque de

pauvreté à long terme, car ces personnes restent souvent dans le secteur des bas salaires ou au chômage», précise-t-il. En référence à l'objectif de la politique suisse de formation, qui est de faire en sorte que le plus grand nombre possible de jeunes de 25 ans disposent d'un diplôme de niveau secondaire II, c'est-à-dire d'une maturité ou d'un apprentissage professionnel, une «formation durable est préférable à une activité professionnelle aussi rapide que possible».

Selon le Conseil exécutif, environ 300 personnes pourraient bénéficier de telles bourses, ce qui entraînerait des coûts annuels de 3 millions de francs. Toutefois, les contributions à l'aide sociale pourraient déjà être remplacées en partie ou en totalité pendant la formation.

Au vu de ces considérations, «le Conseil exécutif est prêt à accepter la motion». Cette dernière sera soumise au Grand Conseil en juin lors de la session d'été.